

# Pour éviter de manger les pissenlits par la racine

Céline Séguin

**A**vec le printemps tardif, les enfants n'en peuvent plus d'espérer le retour des balançoires dans les parcs, tandis que les grands, eux, désespèrent de voir verdoyer leur parterre. Le hic, c'est que la nature, dans nos villes et banlieues, est de moins en moins... naturelle. Pour obtenir la pelouse «parfaite», les apprentis sorciers ont recours aux herbicides, insecticides et fongicides disponibles en vente libre. Ces cocktails sont aussi utilisés sur les surfaces gazonnées des espaces publics, dont les terrains de jeux. Faut-il s'en inquiéter? Assurément, de répondre Philip Spear et Monique Boily, chercheurs au Centre de recherche en toxicologie de l'environnement (TOXEN).

## L'urgence d'agir

Depuis quelques années, l'utilisation des pesticides à des fins «esthétiques», en milieu urbain, est de plus en plus remise en cause en raison des risques à la santé et à l'environnement qui y sont associés. Or, juste avant les élections, l'ancien ministre à l'Environnement et à l'Eau, André Boisclair, annonçait l'adoption d'un nouveau «Code de gestion des pesticides» visant à régir de façon plus sévère l'entreposage, la vente et l'utilisation de ces produits au Québec. La guerre en Irak et la lutte électorale ont toutefois contribué à «noyer la nouvelle». La question demeurant d'intérêt, le *Journal* a cru bon d'y revenir avec des experts du TOXEN.

«Certains produits en vente libre auraient dû être interdits depuis longtemps», déclare d'emblée la stagiaire postdoctorale Monique Boily. Par exemple, dit-elle, le Dicophol, un insecticide destiné aux rosiers, est un produit qui, en se dégradant, ressemble fort au DDT, dont on connaît assez les effets dévastateurs. «On trouve aussi sur la liste le Carbonyl et le Malathion, des produits très efficaces contre les insectes... mais qui tuent aussi les oiseaux! De même, certains fongicides, comme le Bénomyl, fréquemment utilisés dans l'entretien des parcs, sont particulièrement nocifs. Enfin, en matière

d'herbicides, il est heureux de constater qu'on a interdit l'usage du 2,4-D, les recherches ayant révélé de nombreuses associations entre cette famille de produits et diverses formes de cancer.»

## Les risques à la santé humaine

Les pesticides, précise Mme Boily, peuvent être absorbés par les voies orale, cutanée et respiratoire. «En milieu urbain, la plupart des cas d'exposition sont de contact car les produits, pour être efficaces, collent littéralement aux végétaux. Mais on peut aussi en recevoir une dose par inhalation. Les principales cibles sont alors les personnes qui préparent ou manipulent le produit, ou encore les jeunes qui s'amuse sur un terrain récemment traité. L'exposition par la voie respiratoire peut aussi survenir lors d'arrosages en hauteur. Enfin, on peut aussi en ingérer accidentellement. Pensons au tout-petit qui joue dans l'herbe et porte ses jouets à sa bouche, ou encore à l'adulte qui casse la croûte après avoir touché une surface contaminée.»

Les risques à la santé dépendent du produit, du mélange et de la dose. Après un simple contact, on peut souffrir de céphalées, d'étourdissements ou d'irritation cutanée. Une intoxication plus sévère peut s'accompagner de crampes, de troubles de vision ou de difficultés respiratoires. «On ne peut pas établir de relations causales directes entre l'exposition répétée à ces produits et l'apparition ultérieure de problèmes de santé chez l'humain. Par contre, les recherches révèlent des associations troublantes entre les pesticides et des incidences de cancer, des perturbations du système nerveux, immunitaire ou reproducteur, et des problèmes de croissance. Alors, pourquoi ne pas réduire le risque en bannissant le plus possible ces produits de notre environnement quotidien?», de lancer Philip Spear.

## Des mentalités à changer

Comme le souligne les chercheurs, le Code cible en priorité les terrains publics, puis les terrains commerciaux et privés. «Il faut changer les mentalités. C'est possible d'obtenir une belle pe-

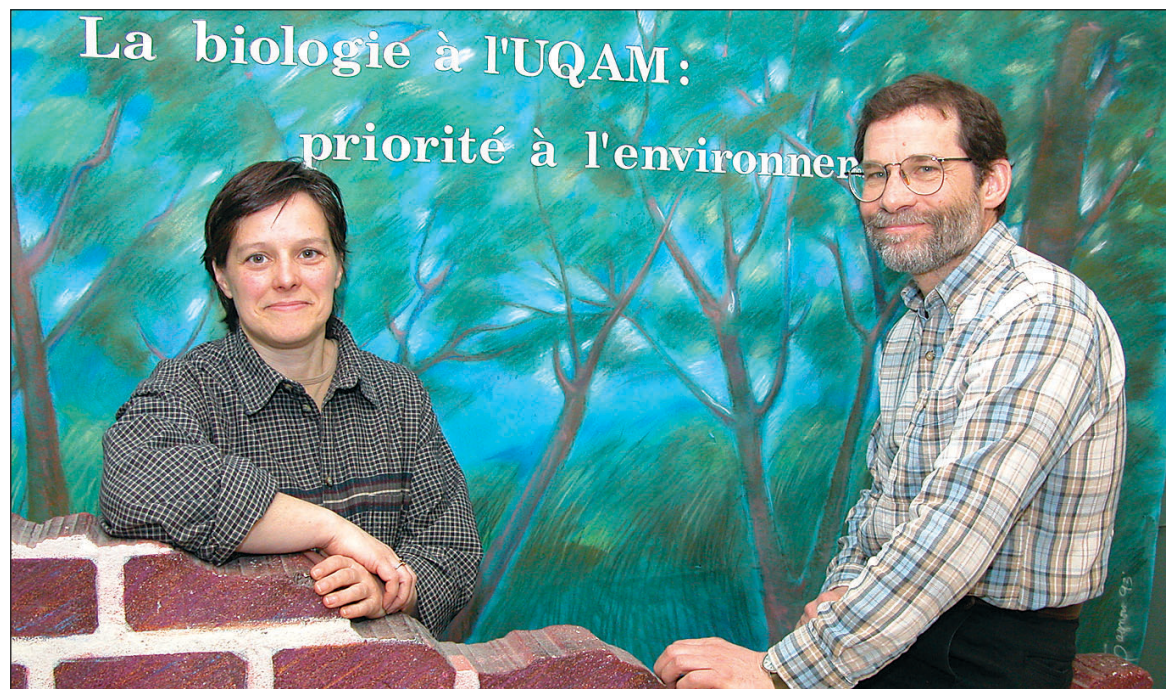


Photo : Michel Giroux

Les chercheurs du Centre TOXEN, Monique Boily, stagiaire postdoctorale, et Philip Spear, professeur au Département des sciences biologiques.

louse sans recourir aux pesticides mais il faut, pour cela, s'occuper régulièrement du terrain, intervenir plus souvent après les pluies, choisir des plantes adaptées aux conditions ambiantes et opter pour des pratiques préventives, telles fertiliser à l'aide d'engrais naturels, désherber à la main, etc. Il faut y mettre des efforts, mais c'est minime en comparaison des gains qui en découlent pour l'environnement et la santé. Et puis, des insectes et des fleurs de trèfle, ça attire les oiseaux, les papillons. C'est bien non?», de dire Mme Boily.

Le nouveau Code n'est toutefois pas une panacée. «L'entretien des pelouses et jardins, soit l'horticulture, représente 15 % de l'usage des pesticides; l'autre 85 %, est destiné à l'agriculture. Et là, il y a encore beaucoup à faire, de préciser Philip Spear. Par ailleurs, on parle d'une échéance de trois ans pour les terrains de golf qui sont de très grands utilisateurs de pesticides. Après un 18 trous, prenez l'une de vos balles et mettez-la dans un verre d'eau. Si le terrain a été récemment traité, vous verrez un dépôt d'huile flotter à la surface. Les passionnés de golf sont certainement à risque mais en sont-ils seulement conscients?»

Beaucoup de questions restent aussi sans réponse, d'affirmer les cher-

cheurs. Comment le Code sera-t-il appliqué? Y aura-t-il des amendes? Qu'en est-il de l'harmonisation avec les autres paliers de gouvernement? Alors même que l'on connaît mal les risques liés aux effets combinés de l'exposition à plusieurs pesticides, on parle déjà de l'arrivée, sur le marché, d'une nouvelle génération de produits. «C'est inquiétant. Il y a 20 ans, les ministères jouaient un rôle proactif en matière de tests et d'analyses. Aujourd'hui, ce sont des laboratoires

privés, voire les compagnies elles-mêmes qui s'en chargent. On a le droit d'avoir des doutes... » Tant que la question des effets à long terme ne sera pas mieux documentée, il y a lieu, selon ces chercheurs, de favoriser une utilisation beaucoup plus restreinte des pesticides ●

## SUR INTERNET

[www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion](http://www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion)

## Faits saillants du Code de gestion des pesticides

- Interdiction d'appliquer les pesticides les plus nocifs sur les surfaces gazonnées des espaces verts publics, parapublics et municipaux (*sera étendu aux espaces verts privés et commerciaux d'ici trois ans*);
- Interdiction d'appliquer la quasi-totalité des pesticides à l'intérieur et à l'extérieur des centres de la petite enfance et des écoles;
- Obligation pour les terrains de golf de déposer au ministère de l'Environnement un plan triennal de réduction de l'utilisation des pesticides (d'ici trois ans);
- Interdiction de vendre des mélanges de fertilisants-pesticides et des emballages mixtes (ex. herbicide-insecticide), d'ici un an;
- Interdiction d'avoir un étalage accessible au public pour les produits d'usage domestique, d'ici deux ans;
- Création de permis et certificats spécifiques à la vente au détail;
- Nouvelles règles pour le transport et l'entreposage.